



SAINT-NAZAIRE LES EYMES

Tarifs des services communaux

SOMMAIRE

1.	Pour les locations des salles communales.....	2
1.1.	Rappel des définitions adoptées	2
1.2.	Tarifs applicables	2
1.1.1.	Location de la salle André CARTIER-MILLON.....	2
1.1.2.	Location de la salle des Deux Colonnes.....	3
1.1.3.	Location de l'espace multi-usage	3
1.1.4.	Location des salles de la Caserne (salle Belledonne et salle Chartreuse)	3
1.1.5.	Location de la salle de la petite gare	4
1.1.6.	Location de l'abri des Ecoutoux.....	4
1.1.7.	Location du gymnase.....	4
1.1.8.	Location de la salle d'activités du pôle enfance	4
2.	Pour les droits de stationnement sur la voirie publique et places de marché.....	4
2.1.	Droits de places sur le domaine public.....	4
2.2.	Forfait pour l'usage de la borne électrique posée au parking des Ratz.....	4
3.	Pour le restaurant scolaire	5
3.1.	Tarif applicable aux familles	5
3.2.	Tarif applicable au personnel communal et aux enseignants	5
4.	Pour les accueils de loisirs périscolaires.....	5
4.1.	Accueil de loisirs périscolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire :...5	
4.2.	Accueil de loisirs périscolaire le mercredi durant la période scolaire :.....5	
4.3.	Accueil au centre de loisirs – vacances scolaires	6
5.	Pour l'espace jeunes.....	7
6.	Pour les concessions du cimetière	7
7.	Pour la bibliothèque municipale l'Oiseau-Lyre	7

1. Pour les locations des salles communales

Tarifs en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016 selon la délibération n° 2016-072

1.1. Rappel des définitions adoptées

Toute manifestation avec entrée payante ou tenue d'une buvette ou vente de services/objets est une manifestation à but lucratif.

Toute association dont le siège est domicilié à St Nazaire les Eymes ou amicale communale ainsi que toute association syndicaire du SIZOV est autorisée à utiliser gratuitement nos équipements communaux (salles, gymnase et abri des Ecoutoux) pour 4 manifestations à but lucratif par an.

1.2. Tarifs applicables

1.1.1. Location de la salle André CARTIER-MILLON

Résidents de St Nazaire les Eymes ou employés de la commune

Demi-journée (9h-13h ou 14h-18h).....	115 €
Journée (9h-20h).....	230 €
Festif (14h-2h du matin)	460 €
Festif (9h-2h du matin)	540 €
2 heures supplémentaires pour le ménage lendemain	30 €

Associations et amicales locales, associations syndicales du SIZOV

Pour une manifestation à but non lucratif.....	gratuit
Pour une manifestation à but humanitaire ou médical.....	gratuit
Pour une manifestation à but lucratif	
Journée (9h-20h)	85 €
Festif (9h-2h du matin).....	210 €

Associations intercommunales

Pour une manifestation à but humanitaire ou médical.....	gratuit
--	---------

Activités commerciales

Demi-journée (9h-13h ou 14h-18h).....	1 020 €
Journée (9h-20h).....	2 040 €

1.1.2. Location de la salle des Deux Colonnes

La salle Des Deux Colonnes ne peut être louée qu'à des résidents de St Nazaire les Eymes, des employés de la commune, des associations ou amicales locales ou des associations syndicales du SIZOV et ce pour des manifestations à but non lucratif et autres activités autorisées.

Résidents ou employés communaux

Demi-journée (9h-13h ou 14h-18h).....	45 €
Journée (9h-20 h).....	90 €
Festif (14h-1h).....	140 €
Festif (9h-1h).....	160 €
1 heure supplémentaire pour faire le ménage le lendemain	10 €

Associations locales, amicales locales ou associations syndicales du SIZOV

Pour une manifestation à but non lucratif.....	gratuit
Pour une manifestation à but humanitaire ou médical.....	gratuit

1.1.3. Location de l'espace multi-usage

Ces salles (dessin et musique) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Associations et amicales locales, associations syndicales du SIZOV

Pour une réunion publique ou privée.....	gratuit
--	---------

1.1.4. Location des salles de la Caserne (salle Belledonne et salle Chartreuse)

Ces salles ne peuvent être louées qu'à des résidents de St Nazaire les Eymes, des employés de la commune, des associations ou amicales locales ou des associations syndicales du SIZOV et ce pour des manifestations à but non lucratif et autres activités autorisées (réunions ou séminaires). Elles ne peuvent être louées pour des repas.

Tarif pour chaque salle (double si location des 2 salles)

Résidents ou employés communaux

Demi-journée (9h-13h ou 14h-18h).....	45 €
Journée (9h-20 h).....	90 €

Associations locales, amicales locaux ou associations syndicales du SIZOV

Réunion publique ou privée	gratuit
----------------------------------	---------

1.1.5. Location de la salle de la petite gare

- Associations et amicales locales, associations syndicales du SIZOV**
Pour une réunion publique ou privée.....gratuit

1.1.6. Location de l'abri des Ecoutoux

L'abri des Ecoutoux ne peut être loué que pour des manifestations à but non lucratif.

- Associations et amicales locales, associations syndicales du SIZOV, Résidents de St Nazaire les Eymes ou employés de la commune**
Pour une manifestation à but non lucratif.....gratuit
Pour une manifestation à but humanitaire ou médical.....gratuit

1.1.7. Location du gymnase

Il ne peut y être organisé que des manifestations sportives à but non lucratif.

- Associations et amicales locales, associations syndicales du SIZOV**
Pour une manifestation à but non lucratif.....gratuit

1.1.8. Location de la salle d'activités du pôle enfance

- Associations locales, amicales locales**
Demi-journée (14h-19h)gratuit

2. Pour les droits de stationnement sur la voirie publique et places de marché

Tarifs applicables depuis le 01/01/2017 selon la délibération n° 2016-073

2.1. Droits de places sur le domaine public

- commerçants réguliers : 0,63 €/ml / jour
- commerçants occasionnels : 0,87 €/ml / jour

2.2. Forfait pour l'usage de la borne électrique posée au parking des Ratz

- 1,50 € / jour / commerçant

Ce forfait sera dû en fonction du nombre de jours fixés dans l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, que l'occupation ait lieu ou non.

Ce forfait couvre la consommation mais non l'abonnement qui est pris en charge par la Commune. Il sera réactualisé au besoin en fin d'année, selon la consommation facturée par ERDF.

A l'heure actuelle, il n'y a sur la commune qu'un seul commerçant ambulant : Franky Pizzas (usage 6,47 ml) installé sur le parking des Ratz.

3. Pour le restaurant scolaire

3.1. Tarif applicable aux familles

A compter du 01/09/2023 (Familles) selon la délibération n° 2023-029 du 28/03/2023

Repas normaux ou sans surfacturation	7,75 €
Panier repas	4,75 €

3.2. Tarif applicable au personnel communal et aux enseignants

A compter du 01/04/2023 selon la délibération n° 202030 du 28/03/2023

Tarif cantine applicable au personnel communal et enseignants : 3 € par repas

4. Pour les accueils de loisirs périscolaires

Délibération n° 2019-028 du 18 juin 2019

4.1. Accueil de loisirs périscolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire :

Pour chaque enfant *scolarisé* sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes :

- **Garderie du matin :**
 - 3,30 € par enfant
- **Garderie du soir :**
 - 3,30 € par heure, par enfant jusqu'à 18h30,
 - 2 € par enfant pour la plage horaire de 18h30-19h00,

Toute plage horaire commencée étant due et tout dépassement au-delà de 18h30 est facturé 10 €. Le retard doit rester exceptionnel. Des sanctions pourront être prises en cas de retards répétés.

4.2. Accueil de loisirs périscolaire le mercredi durant la période scolaire :

Pour chaque enfant scolarisé sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes,
pour chaque enfant domicilié sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes :

- Journée avec repas : 27 €
- Demi-journée avec repas : 21 €,
- Demi-journée sans repas : 18 €,

Pour chaque enfant non domicilié (et non scolarisé) sur la commune :

- Journée avec repas : 35,10 €
- Demi-journée avec repas : 27,30 €,
- Demi-journée sans repas : 23,40 €,

Toute plage horaire commencée étant due et tout dépassement au-delà de 18h30 est facturé 10 €. Le retard doit rester exceptionnel. Des sanctions pourront être prises en cas de retards répétés.

4.3. Accueil au centre de loisirs – vacances scolaires

Délibération n°2022-060 du 21 juin 2022

Centre de loisirs extrascolaire – tarification à compter du 01/09/2022					
Quotient familial communal	Quotient Familial CAF minimum	Quotient familial CAF maximum	Journée avec repas	Part CCAS	Part parents
A	0	254	5,4 €	80%	20%
B	255	381	6,75 €	75%	25%
C	382	541	9,45 €	65%	35%
D	542	637	13,5 €	50%	50%
E	638	733	16,2 €	40%	60%
F	734	860	17,55 €	35%	65%
G	861	987	22,95 €	15%	85%
H (hors quotient)	>987		27 €	0%	100%
Enfant non domicilié sur la commune			35€	0%	
PAI	Tarif applicable à l'enfant -4.33€				

5. Pour l'espace jeunes

Délibération n°2022-060 du 21 juin 2022

TARIFICATION ESPACE JEUNES - à partir du 01/09/2022											
Montant adhésion annuelle : 10€											
Quotient familial communal	Quotient Familial CAF minimum	Quotient familial CAF maximum	Participation du CCAS	Part famille	Activités gratuites	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif vendredi soir (période scolaire)	Soirée vacances (18h-22h)
A	0	254	80%	20%	gratuit	1,00 €	2,60 €	4,00 €	5,40 €	1,00 €	2,50 €
B	255	381	75%	25%	gratuit	1,25 €	3,25 €	5,00 €	6,75 €	1,25 €	2,50 €
C	382	541	65%	35%	gratuit	1,75 €	4,55 €	7,00 €	9,45 €	1,75 €	2,50 €
D	542	637	50%	50%	gratuit	2,50 €	6,50 €	10,00 €	13,50 €	2,50 €	2,50 €
E	638	733	40%	60%	gratuit	3,00 €	7,80 €	12,00 €	16,20 €	3,00 €	2,50 €
F	734	860	35%	65%	gratuit	3,25 €	8,45 €	13,00 €	17,55 €	3,25 €	2,50 €
G	861	987	15%	85%	gratuit	4,25 €	11,05 €	17,00 €	22,95 €	4,25 €	2,50 €
H (hors quotient)	>987		0%	100%	gratuit	5,00 €	13,00 €	20,00 €	27,00 €	5,00 €	2,50 €
Enfant non domicilié sur la commune			0%	110%	gratuit	5,5	14,3	22	29,7	5,50 €	2,75 €
Fratries (uniquement pour les saint-Nazairois, réduction aussi applicable si un des membres de la fratrie est inscrit à l'année au périscolaire)	-20 % pour le 2ème enfant / -50% pour le 3ème et les suivants (réductions sur le tarif de base applicable en fonction du quotient familial).										

6. Pour les concessions du cimetière

Maintien des tarifs votés au 01/01/2016 – selon délibération 2015-044 du 16/06/2015

- concession trentenaire..... 250 €
- concession cinquantenaire..... 500 €
- alvéole au Columbarium (durée 30 ans) 850 €

7. Pour la bibliothèque municipale l'Oiseau-Lyre

Tarifs depuis le 01/01/2021 selon délibération n°2020-121 du 15/12/2020

- **Inscription individuelle :**
 - Pour les enfants et jeunes âgés de 25 ans et moins..... gratuit
 - Pour les plus de 25 ans 15 €
- Inscription familiale25 €
- Inscription collective gratuit

Pas de pénalités de retard à appliquer en cas de retour de livres, documentaires et autres documents prêtés après les délais.